



<p align="center">MONT DE MARSAN AGGLOMERATION</p>	<p align="center">DECISION DU PRESIDENT</p> <p align="center">N°2024/06 - 0119</p>
<p>SERVICE EMETTEUR</p> <p>Direction des Affaires Juridiques et de la Commande Publique</p>	<p align="center">OBJET :</p> <p align="center">LOCATION LONGUE DUREE DE VEHICULES NEUFS – AVENANTS AUX ACCORDS-CADRES</p> <hr/> <p align="center">Nomenclature Acte :</p> <p align="center">1.1.2 – Marchés sur appel d'offres</p>

Le Président de Mont de Marsan Agglomération ;

Vu l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, relatif aux délégations dont le Conseil Communautaire peut charger le Président pour la durée de son mandat,

Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 15 juillet 2020 chargeant Le Président, des délégations prévues à l'article précité du Code Général des Collectivités Territoriales, l'autorisant notamment à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres,

Considérant que les crédits nécessaires sont prévus au Budget.

Expose :

Un appel d'offres a été lancé le 30 MARS 2021 afin de désigner les attributaires des marchés portant la location de longue durée de véhicules pour le groupement de commandes constitué entre Mont de Marsan Agglomération, la ville de Mont de Marsan, le Centre Communal d'Action Sociale et le Centre Intercommunal d'Action Sociale, pour une durée de 1 an à compter de sa notification et reconductible 3 fois 1 an (sans montant minimum ni maximum de commandes).

Les accords-cadres ont été conclus avec les prestataires suivants :

- Lot 01 : Véhicules Segment A- 5 portes au groupement DIAC Location/ SODIAM (93 Noisy le Grand),
- Lot 02 : Véhicules Segment B- 5 portes à la société FORD LEASE (92 Nanterre),
- Lot 03 : Véhicules Ludospace ou segment B PLUS- 5 Portes avec option à la société FORD LEASE (92 Nanterre),
- Lot 04 : Véhicules Petit Utilitaire « Fourgonnette » 2/3 places à la société FORD LEASE (92 Nanterre)
- Lot 05 : Véhicules Utilitaires 3 place L1H1 sans option à la société FORD LEASE (92 Nanterre),
- Lot 06 : Véhicules Utilitaires 3 places L1H2 sans option à la société FORD LEASE (92 Nanterre),
- Lot 07 : Véhicules Utilitaires 3 places L2H2 sans option à la société FORD LEASE (92 Nanterre),
- Lot 08 : Véhicules Utilitaires 3 places L3H2 sans option à la société FORD LEASE (92



Nanterre),

- Lot 09 : Véhicules Utilitaires 3 places L3H3 sans option à la société FORD LEASE (92 Nanterre),
- Lot 10: Véhicules Utilitaires Léger plateau Ridelles sans option à la société FORD LEASE (92 Nanterre),

Les conditions économiques du marché ont fortement été modifiées depuis la signature de l'accord-cadre en raison des plusieurs facteurs :

- Hausse significative des taux d'intérêts,
- Hausses du prix des matières premières et du coût de l'énergie, entraînant une hausse du prix des véhicules,
- Hausse de la prestation entretien incluse dans le loyer.

La motorisation des véhicules a par ailleurs évolué sur certains segments.

Il y a donc lieu de conclure des avenants sur certains lots pour modifier le bordereau des prix des lots n°2, 4, 5 et 7 conclus avec la société FORD LEASE (92 Nanterre).

Décide d'intervenir à la signature d'avenants aux accords-cadres conclus avec la société FORD LEASE pour la location de longue durée de véhicules dans les conditions détaillées ci-dessus.

Fait à Mont de Marsan, le 17/06/2024

Charles DAYOT
Président de Mont de Marsan Agglomération

La présente décision peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés faire l'objet des recours suivants :

- recours administratif gracieux auprès de mes services,
- recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau (par courrier ou par la plateforme www.telerecours.fr)